



Collombey-Muraz, le 03 octobre 2023

Courrier A

Monsieur
Cherryl Clivaz
Chemin du Narzon 20
1893 Muraz

Réponse au postulat du 19 août 2022, "Gestion des déchets - déchetterie communale Satom - création d'une ressourcerie", accepté en séance du Conseil général du 3 octobre 2022

Traité par : Service technique
N/réf. : JLP -uda

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Dans le délai réglementaire et en tant que premier signataire, le Conseil municipal y répond de la manière suivante.

Afin de donner la suite que comporte votre intervention, nous avons interpellé SATOM SA. Notre partenaire nous a indiqué qu'elle encourageait évidemment, d'une manière générale, les mesures visant à promouvoir la longévité des objets et la réparation de ces derniers. Sur le principe, SATOM SA est ainsi favorable à ce qu'une ressourcerie ou même mieux, un atelier de réparation ou de revente d'objets puissent être mis en place au sein des communautés.

SATOM SA est par contre beaucoup plus circonspecte quant à la possibilité d'accueillir une telle infrastructure sur site. En effet, au-delà des frais que cela engendrerait et de la place qu'il faudrait trouver, elle considère que le lieu ne serait pas idéal et n'est donc pas favorable en soi à une telle solution. Elle rappelle également que la déchetterie actuelle n'est que provisoire et qu'un projet de potentielle nouvelle déchetterie sur les terrains Tamoil est en cours d'étude, ce qui rend un peu plus inopportun un éventuel investissement dans ce sens.

Dans ce contexte, le Conseil municipal est d'avis que la création d'une ressourcerie est une bonne idée en soi, mais constate qu'elle ne peut se réaliser sur le site actuel de SATOM SA, à court terme en tous les cas, tel que vous le demandez dans votre intervention.

L'autorité s'engage néanmoins à réaborder de vive voix avec sa partenaire les éventuelles possibilités de création dans le cadre de la potentielle future déchetterie, si celle-ci se concrétise (une séance à ce sujet est d'ailleurs prévue dans les prochaines semaines). Elle est prête également à examiner la mise en place d'une telle infrastructure dans le cadre du développement général à venir des infrastructures communales.

Néanmoins, l'impact d'une telle structure n'est de loin pas à sous-estimer. En effet, cela nécessiterait à minima la mise à disposition d'un espace fermé, couvert et surtout géré par des personnes qualifiées, engagées par la Collectivité.

En raison de la position actuelle de SATOM SA, les coûts n'ont certes pas été encore estimés à ce jour. Par contre, si une opportunité se dessine, ils devraient l'être. Il s'agirait alors de procéder à une pesée des intérêts et s'interroger sur la question de savoir si les plates-formes privées qui existent actuellement (par exemple Anibis, Ricardo ou encore la Récup' – mise en évidence et accessible depuis le site internet communal), ne sont pas des solutions plus flexibles et favorables et qui, en outre, n'entraînent aucun frais pour la Collectivité.

En résumé, après examen du postulat déposé et sur la base de l'analyse effectuée, il n'existe pas actuellement de possibilité de créer une ressourcerie à court terme sur le site de SATOM SA.

Le Conseil municipal est toutefois favorable à garder cette proposition en tête dans le cadre d'une part des futures discussions à mener avec SATOM SA et, d'autre part, des futurs développement des infrastructures communales. Si, dans ce contexte, une opportunité semble intéressante, un projet concret serait constitué et il appartiendrait finalement au législatif de juger de son opportunité, dans le cadre des éventuels budgets qui lui seraient proposés.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Président



Laurent Monnet

Secrétaire municipal



Copie : Monsieur Sotillo José, Président du Conseil général